

# SERVICE ENVIRONNEMENT

**20** 01 34 90 89 89

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le 18/1 Complétée le	2/2009
Dossier suivi par : D. MOR	IN
Par:	Monsieur Nicolas VIOLAS
Demeurant à :	20, rue des Grandes Terres 78700 - CONFLANS STE. HONORINE
Représenté par :	
Pour:	Installation d'enseigne
Sur un terrain sis à :	18, rue Pierre Leguen BK 0049

référence dossier	
N° 078 09 025	
Arrêté n° X 2010-63	

### ACCORD DU MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

#### A UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLER UNE ENSEIGNE

#### Le Maire de Conflans Sainte Honorine,

Vu le dossier de demande d'enseigne susvisé,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-1 et suivants et R 581-55 et suivants,

Vu la délibération, en date du 19 avril 1993, approuvant la réglementation spéciale de l'affichage publicitaire et des enseignes,

## ARRÊTE

<u>Article 1</u>: L'installation d'enseigne est accordée pour le projet décrit dans la demande susvisée sous réserve que les enseignes perpendiculaires soient supprimées.

<u>Article 2</u> - Toutes autorités Administratives, les chefs de service, les agents de la force publique compétente sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera notifiée au pétitionnaire.

Fait à Conflans Sainte Honorine, le 18/01/2010

Pour le Maire, L'adjoint au Maire délégué,

Franck BARRAUD.

Hôtel de Ville : 63, rue Maúrice-Berteaux - BP 350 - 78703 Conflans-Sainte-Honorine Cedex Téléphone 01 34 90 89 89 - Fax Services administratifs 01 34 90 89 19/Services techniques 01 34 90 88 09 Courriel ville@mairie-conflans.fr Site Internet www.mairie-conflans-sainte-honorine.fr